

HONORAIRES D'AGENCE

TARIFS VENTES :

0	à	49 999	10 %	Minimum 3 500 €
50 000	à	79 999	8 %	
80 000	à	119 999	7 %	
120 000	à	149 999	6,5 %	
150 000	à	199 999	6 %	
200 000	à	299 999	5,5 %	
300 000	à	499 999	5 %	
500 000	à	599 999	4,5 %	
600 000	à	999 999	4 %	
1 000 000	et	+	3,8 %	

TARIFS LOCATIONS :

LOCATIONS ESTIVALES :

20 à 28% T.T.C du montant net de la location ou forfait minimum de 120 € T.T.C + frais de dossier d'un montant maximum de 40 € T.T.C.

BAIL D'HABITATION :

HONORAIRES à la charge du locataire TTC dont TVA à 20% :

- Honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail :
8€/m² de surface habitable
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² de surface habitable.
- Ou, forfait de 7% TTC (dont TVA à 20%) du loyer annuel hors charges.

Il est précisé que le montant le moins élevé sera retenu.

HONORAIRES à la charge du bailleur TTC dont TVA à 20% :

- Honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail :
8€/m² de surface habitable
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² de surface habitable.
- Ou, forfait de 7% TTC (dont TVA à 20%) du loyer annuel hors charges.

Il est précisé que le montant le moins élevé sera retenu.